Seniors : votre abonnement annuel de transports publics à prix réduit

Les personnes bénéficiaires de l'AVS résidant dans le canton de Genève peuvent bénéficier d'un abonnement unireso pris en charge à 50% (- CHF 200.-) par l'Etat de Genève.

Votre commune a décidé de soutenir davantage les seniors en leur offrant CHF 200.- de déduction supplémentaire !

Il est désormais **possible de cumuler ces deux participations financières** (Etat + votre commune) lors de l'achat de votre abonnement si vous en faites l'acquisition auprès des tpg.

Prérequis : une carte SwissPass est nécessaire ; si vous n'avez pas de carte SwissPass, veuillez en commander une en ligne sur tpg.shop ou vous rendre dans l'une de nos 3 **agences tpg (Cornavin, Rive, Lancy-Pont-Rouge).**

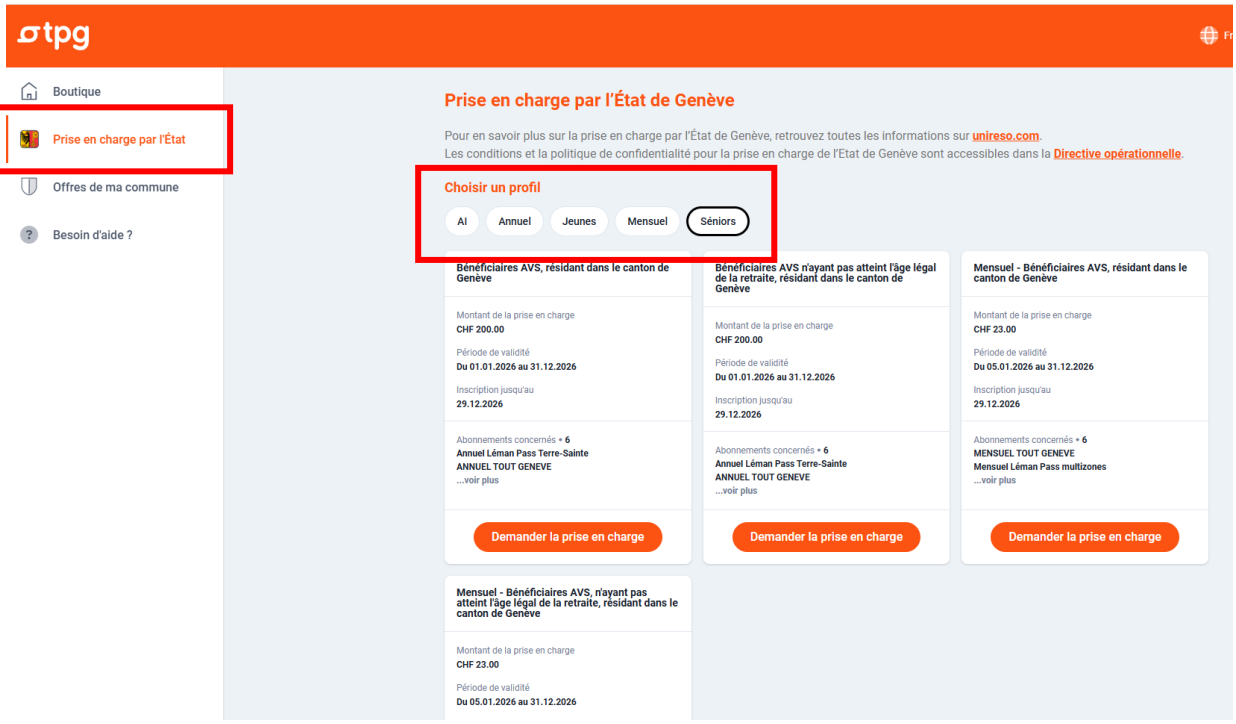
Pour pouvoir bénéficier de ce cumul, trois possibilités s'offrent à vous :

1. visiter tpg.shop et suivre les 3 étapes décrites ci-dessous.
2. vous rendre dans l'une de nos 3 **agences tpg**,
3. contacter gratuitement le **service relation clientèle des tpg** au 00800 022 021 20 qui pourra se charger de vos demandes de participations financières.

Marche à suivre

Etape 1 : Demander la participation financière de l'Etat

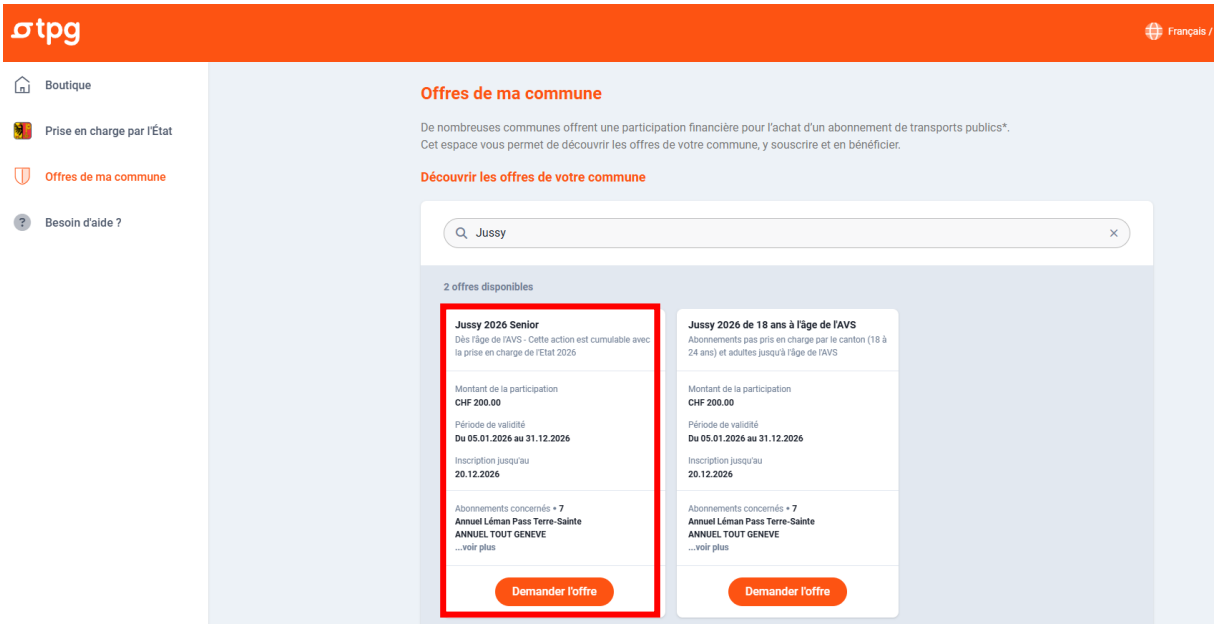
A l'échéance de votre abonnement, vous pouvez **demander la part prise en charge par l'Etat** sur tpg.shop en suivant le processus décrit en haut du menu à gauche sur la page d'accueil.



Etape 2 : Demander la participation financière de la commune

Vous pouvez **demander le complément** de CHF 200.- de réduction **pris en charge par votre commune de résidence** sur tpg.shop en renseignant le nom de votre commune après avoir cliqué sur « Offres de ma commune ».





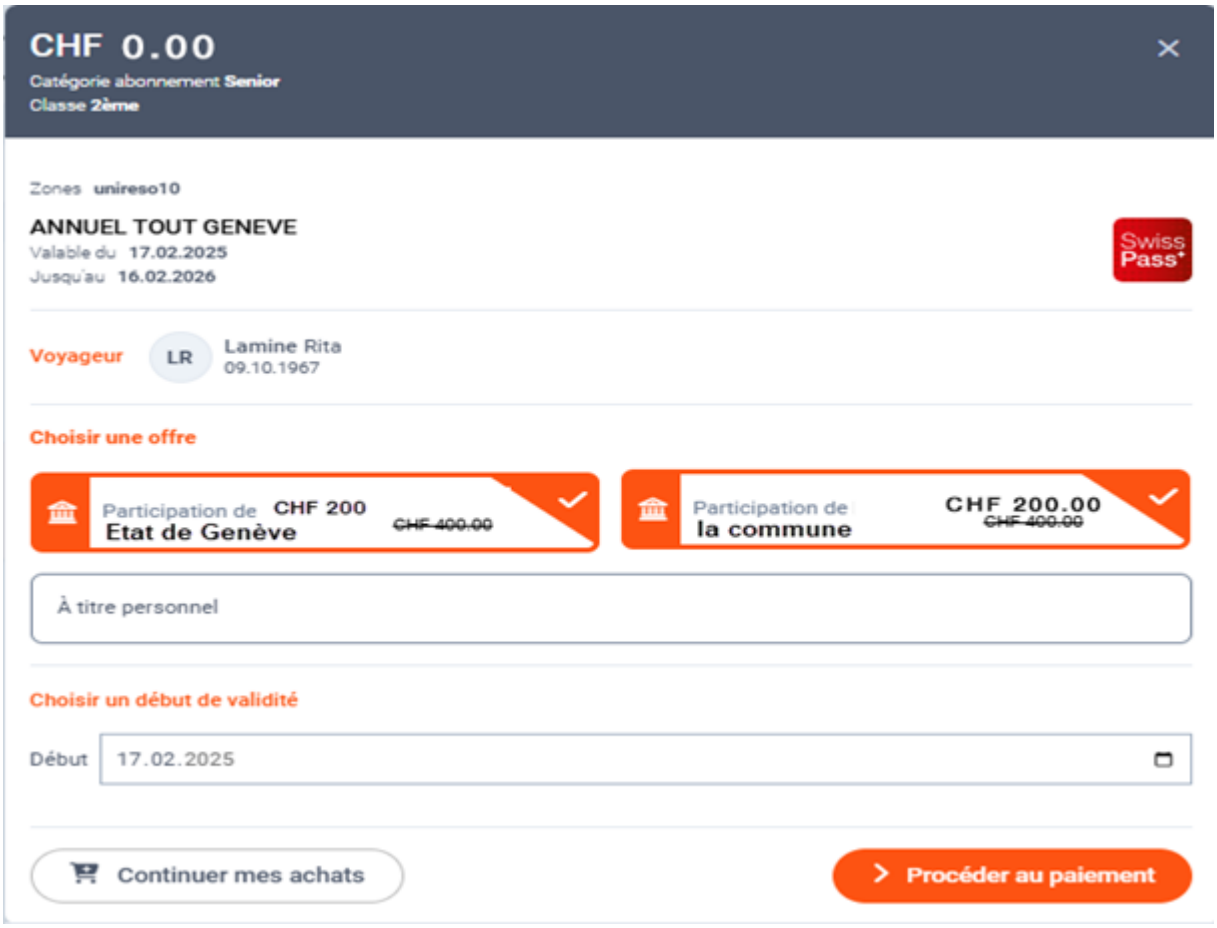
Etape 3 : Recevoir les 2 emails de confirmation

Dès que vos 2 demandes de participations financières auront été acceptées, respectivement par l'Etat et par votre commune, vous recevrez 2 emails qui confirment les prises en charge. La dernière étape de la marche à suivre consiste à acheter l'abonnement.

Etape 4 : Terminer le processus et acheter l'abonnement annuel

Dès que vos 2 demandes de participations financières (Etat + votre commune) sont acceptées, vous retrouvez les deux montants (CHF 200.- et CHF 200.-) dans votre espace client sur tpg.shop. Le montant total de CHF 400.- viendra en déduction du tarif public de votre abonnement annuel au moment où vous l'achèterez en ligne. **Votre abonnement annuel Tout Genève vous reviendra à CHF 0.-.**

Lors de l'achat de votre abonnement sur tpg.shop, vous retrouvez les offres auxquelles vous avez droit. Vous devez les sélectionner ; le montant à payer apparaît en haut de l'écran :



Si vous vous rendez dans l'une des **3 agences tpg**, le conseiller à la clientèle pourra aussi voir ces deux réductions dès lors que vous aurez fait les démarches en ligne sur tpg.shop.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter gratuitement le **service relation clientèle des tpg** au 00800 022 021 20.

Bon voyage sur nos lignes et merci d'utiliser les transports publics !